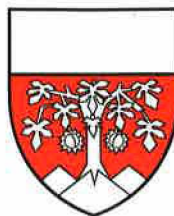


Journal communal d'information  
édité par la Municipalité du  
Mont-sur-Lausanne

Responsable:  
M. D. Grosclaude, syndic

Rédaction:  
Greffe municipal

Impression:  
J.-P. Hauswirth, Le Mont



# AUX 4 COINS DU MONT

## Billet du syndic

### Feu bactérien

Précisément, la Municipalité a fait parvenir une information sur le feu bactérien à tous les habitants de la Commune. Ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de l'écrire dans les « 4 Coins du Mont », il s'agit d'une maladie bactérienne très dangereuse qui parasite certaines espèces fruitières. A l'heure actuelle, on ne dispose d'aucun moyen de lutte efficace contre cette maladie.

Dans le courant de l'année 2000, nous avons dû, en vertu des dispositions légales cantonales, recenser toutes les plantes ornementales malades dans la Commune et les faire arracher, puis détruire par une entreprise spécialisée.

Les nouvelles dispositions légales édictées par le Canton au mois d'octobre 2000, nous obligent maintenant à faire arracher et détruire toutes les plantes ornementales susceptibles d'être atteintes par cette maladie bactérienne, dans un rayon de 3 km autour des vergers de pommiers, poiriers et cognassiers. Cette disposition a pour conséquence que la totalité du territoire communal est concernée. Il s'agit essentiellement de cotonéasters. M. Pierre Barras va donc passer dans toutes les propriétés sises sur territoire communal, afin d'établir la liste des plantes à arracher. L'arrachage n'entraînera aucun frais pour les propriétaires, qui ne seront pas indemnisés pour remplacer les plantes enlevées.

### Vêtements usagés

En 1996, la Municipalité a fait placer au Grand-Mont et à la déchetterie de Manlout, des containers dans lesquels il est possible de déposer des vêtements et des chaussures usagés. La Société Contex, à laquelle appartiennent ces containers, ristourne chaque année à la Commune une partie des gains qu'elle a réalisés, en évacuant et en recyclant les textiles et les chaussures usagés. Cette ristourne est distribuée par la Municipalité à des institutions d'utilité publique sises sur le territoire commu-

nal. C'est ainsi que cette année, nous avons pu attribuer **Fr. 500.-** à Polyval, au Galetas du CSP, au CMS, à la Feuillère et à la Fondation Renée Delafontaine. L'année prochaine, nous distribuerons la même somme à d'autres institutions. Nous vous encourageons donc à déposer tous vos vêtements et chaussures usagés dans ces deux containers, car vous contribuerez ainsi, à améliorer l'ordinaire des institutions d'utilité publique domiciliées au Mont.

### Comptes 2000

Vous apprendrez en lisant le compte rendu de la dernière séance du Conseil communal qui figure aux pages suivantes, que l'exercice comptable 2000 a laissé apparaître un excédent de revenu de **Fr. 2'703'042.56**, alors que le budget pour la même année présentait un déficit de **Fr. 202'580.-**.

Les charges totales de l'exercice 2000, ont dépassé de **Fr. 137'017.80** (0,76 %) le montant budgétisé, tandis que le produit de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques a été de **Fr. 18'860.-** inférieur à l'estimation budgétaire.

Cet important excédent de recettes provient de rubriques comptables extrêmement difficiles à estimer, car les montants qu'elles englobent peuvent varier très fortement d'une année à l'autre. Il faut aussi savoir que lors de l'établissement du budget 2000, nous ne disposions que des comptes 1998 et des années antérieures, et que nous nous trouvions en début de nouvelle période fiscale, pour laquelle nous n'avions aucune indication relative aux impôts perçus en 1999. Il était particulièrement difficile de supputer les incidences de la conjoncture de la fin de la décennie 90 sur les recettes communales.

Au nombre des recettes très difficiles à pronostiquer, figurent notamment les droits de mutation, la part à l'impôt sur les gains immobiliers, et les impôts sur les successions et donations. Dans les comptes 2000, ces trois rubriques dépassent ensemble de **Fr. 623'060.-** les montants budgétisés. Le produit des impôts des personnes morales a été de **Fr. 1'017'740.-** plus élevé que prévu.

Quant aux intérêts de retard, ceux des comptes de trésorerie et des comptes créanciers, ils ont dépassé de **Fr. 489'680.-** les montants inscrits au budget.

Ces résultats, bien meilleurs que prévus, ne doivent pas nous rendre trop optimistes pour l'avenir. Nous préparons maintenant le budget 2002. Il est impossible d'estimer avec précision les conséquences financières du premier train de mesure EtaCom entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier de cette année. Cela concerne notamment les écoles qui représentent le tiers du budget communal. On nous laisse entendre que la participation des communes aux dépenses sociales du Canton sera augmentée. Cette participation qui est fonction de la capacité financière des Communes, représente 15 % de nos charges annuelles. Si on ajoute à cela le fond de péréquation horizontale entre les Communes, nous maîtrisons en fait moins de 50 % du budget.

De surcroît, nous n'avons, au moment où ces lignes sont écrites, aucune indication au sujet des deux autres trains de mesures EtaCom, tant au niveau de leur contenu que de leur date probable d'entrée en vigueur.

*Daniel Grosclaude, Syndic*

## Reflets du Législatif

Présidé par M. Jean-Claude NOVERRAZ, le **Conseil communal a tenu séance le lundi 18 juin 2001**, à 20h 15.

Forte de 46 membres sur 70, cette Assemblée a étudié les objets suivants:

### Motion "Robert et Consorts" relative à l'étude d'une structure d'accueil pour la petite enfance

M<sup>me</sup> Marie-Claude ROBERT a déposé une motion demandant à la Municipalité de bien vouloir étudier les possibilités de créer une structure d'accueil pour la petite enfance dans notre commune, le système actuel étant nettement

ment insuffisant. Parallèlement à cette motion, une pétition allant dans le même sens est parvenue aux Autorités.

Le Bureau du Conseil communal, par la voix de M<sup>me</sup> WYSS-SCHELKER, demande que cette étude prenne en compte l'ensemble du problème, à savoir:

- inventaire de ce qui existe actuellement (mamans de jour, la Crèche des Moufflets, etc.);
- le coût à charge de la collectivité publique actuellement;
- la faisabilité d'un nouveau système;
- la mise à disposition éventuelle de locaux de la commune;
- le financement, voire l'autofinancement, avec par exemple une tarification tenant compte des revenus de la famille;
- éventuellement, la participation d'industries environnantes susceptibles d'être intéressées par le projet;
- les coûts futurs à charge de la commune.

**A une forte majorité, le Conseil communal accepte la motion «Robert et Consorts» et demande qu'elle soit transmise à la Municipalité pour étude et rapport.**

## Révision du Règlement du Conseil communal

La suite de la séance a été consacrée à la révision du Règlement du Conseil communal, ce dernier est appliqué depuis 1984.

Le principal sujet sur lequel la Municipalité et la Commission chargée d'étudier divergeaient, était le nombre de commissions et la durée du mandat des membres. La Municipalité demandait une fusion entre la Commission des finances et celle de gestion, ceci par souci de simplification dans la communication des informations et en raison du flou régnant au niveau des compétences de chacune, alors que la Commission chargée d'étudier ce sujet était pour le maintien des deux organismes, les tâches étant nombreuses et demandant des qualifications spécifiques.

Finalement, les deux Commissions sont maintenues. Elles comprennent 7 membres et le cycle de renouvellement est fixé à deux ans.

En ce qui concerne les effectifs des autres commissions, le nombre des membres est arrêté à trois ou cinq, selon l'importance du sujet.

Pour le reste, il y a eu un certain nombre de corrections, suppressions, modifications et adjonctions de détail de moindre importance.

**A l'unanimité, le Conseil adopte le nouveau Règlement avec les amendements et changements exigés.**

Il est souhaité que ce document comprenne une table des matières, un répertoire alphabétique, ainsi qu'une annexe mentionnant les abréviations utiles.

Lors de la séance du Conseil du **lundi 2 juillet 2001**, à 20h 15, 53 Conseillers sur 70 étaient présents.

## Rapport de la Municipalité sur la Gestion 2000

Dans un document de 61 pages, la Municipalité présente l'ensemble de ses activités et celles de toute l'administration communale au travers des différents dicastères, à savoir:

### Administration et finances

M. Daniel GROSCLAUDE, Syndic

### Services techniques

Dépend de trois dicastères

### Bâtiments

M. Charles BRATSCHI

### Travaux

M. Michel ODIER

### Aménagement du territoire

### Police des constructions

### Protection de l'environnement

M. Jean-Pierre SUEUR

### Domaines et forêts

M. Raymond ANNEN

### Service de police

### Service du feu

### Protection civile

M. André GUEX

### Instruction publique et cultes

M. Edouard DEBETAZ

Dans un rapport complémentaire, la Municipalité avait répondu aux différentes questions posées par la Commission de gestion qui a procédé à l'examen de tous les services en cours d'année.

**A l'unanimité, le Conseil communal accepte le Rapport de la Municipalité en tenant compte des remarques et souhaits formulés.**

## Comptes communaux de l'exercice 2000.

Les comptes communaux pour l'exercice 2000 présentés par la Municipalité laissent apparaître la situation suivante:

Revenus	Fr. 21'095'580.36
Charges	Fr. 18'392'537.80
Excédent des revenus	Fr. 2'703'042.56

L'excédent des recettes est réparti de la façon suivante, **Fr. 1'000'000.-** en réserve pour la construction de bâtiments communaux et **Fr. 1'701'000.-** sous forme de réserve pour des investissements futurs.

**A l'unanimité, le Conseil accepte les comptes tels que présentés par la Municipalité.**

## Addenda au plan d'extension partiel «En Barze» (manège des Buchilles)

Actuellement, le plan d'extension partiel actuel permet, par la création de deux zones distinctes, la réalisation de constructions et aménagements tout en maintenant un secteur réservé exclusivement aux aménagements de plein air. A l'examen du dernier projet, le Service communal de l'aménagement

du territoire a constaté que le bâtiment abritant la longe automatique, d'un diamètre de 15,60 m, empiète dans le secteur prévu pour les infrastructures de plein air. Il ne s'agit pas d'une volonté d'extension de la part du propriétaire. Compte tenu de l'évolution des législations concernant la garde d'animaux, il est apparu prudent de prévoir une marge permettant des constructions mineures au-delà de ce qui est strictement indispensable actuellement.

**Le Conseil accepte la modification du plan partiel d'extension.**

## Aménagement routiers liés à la création d'une zone 30 km/h aux Planches

A la suite de plusieurs demandes des habitants du quartier, la Municipalité souhaite établir une zone 30 km/h. pour les ch. Planches, Bouleaux, Neuf, Milieu et Dépale. Il s'agit de créer des entrées qui marquent le début et la fin de la zone et d'instaurer la priorité de droite avec une circulation mixte (véhicules et piétons sans trottoir), éléments qui engendrent une meilleure convivialité. Certaines autres mesures d'accompagnement modéreront la circulation. Le montant total des travaux s'élève à **Fr. 70'000.-**.

**Le Conseil a accepté les aménagements routiers projetés et octroyé le crédit nécessaire.**

## Naturalisations

A la suite de la lecture du rapport rédigé par la Commission des naturalisations, le **Conseil communal a accordé la bourgeoisie de la Commune du Mont-sur-Lausanne** aux personnes suivantes:

- M. Tiago Filipe MARTINS GUERREIRO, de nationalité portugaise, par 52 OUI contre 1 NON;
- M. Pedro Alexandre MARTINS GUERREIRO, originaire du Portugal, par 50 OUI contre 3 NON;

tous deux domiciliés au Mont, route de Cugy 110.

*Le secrétaire, G. Magnenat*

## De nos Autorités

Communication de la Municipalité et du Bureau du Conseil concernant le renouvellement des Autorités:

## Législature 2002-2005

En application de l'Arrêté du Conseil d'Etat du 14 mai 2001, convoquant les assemblées de communes pour élire les autorités communales, il y a lieu, cet automne, de procéder à l'élection des

membres du Conseil communal (65 selon décision du Conseil Communal du 18 décembre 2000), et de la Municipalité (7). Ces élections se dérouleront selon le programme suivant:

- **26, 27 et 28 octobre**  
Election du Conseil communal et de la Municipalité (1<sup>er</sup> tour).
- **9, 10 et 11 novembre**  
Élection du Conseil communal et de la Municipalité (second tour éventuel).
- **23, 24 et 25 novembre**  
Élection du Syndic (1<sup>er</sup> tour) et élection des suppléants.
- **30 novembre, 1<sup>er</sup> et 2 décembre**  
Élection du Syndic (second tour éventuel).

**Dans cette perspective, le Bureau de l'actuel Conseil organise une assemblée préparatoire, fixée au lundi 3 septembre 2001, à 20h15, à l'Aula du collège du Mottier B, route de la Blécherette.**

Nous vous invitons à participer à cette assemblée qui devra désigner les candidat(e)s qui figureront sur les listes proposées aux électrices et électeurs. Un contrôle des cartes civiques sera effectué à l'entrée de la salle et seules les personnes domiciliées au Mont pourront s'exprimer lors de cette assemblée.

## Cartes civiques

Nous référant à la circulaire du Conseil d'Etat du 9 avril 2001, nous rappelons que **la validité des cartes civiques actuelles**, de couleur jaune, arrivant en principe à échéance à fin juin 2001, **est prolongée jusqu'à l'introduction du vote par correspondance généralisé**, dont la date vous sera communiquée en temps utile.

L'expérience ayant été concluante, en automne 1997, le Bureau a donc décidé, à nouveau, de faire parvenir aux électrices et électeurs, par le biais du présent journal, et en complément à la liste officielle devant servir de bulletin de vote, un document comportant la photo des candidat(e)s, ainsi qu'un bref libellé, conforme à celui de la liste officielle. D'ores et déjà, nous invitons les candidat(e)s à se munir d'une photo « passeport » lors de l'assemblée de commune du **lundi 3 septembre**, dite photo devant être déposée au plus tard, cas échéant, lors de la signature de la liste établie.

## De nos institutions

### Paroisse du Mont

Que vous partiez au loin au bord de la mer, que vous alliez en montagne, que vous restiez au Mont, que ce texte soit un encouragement pour vous dans votre situation de cet été!

Un temps particulier pour s'arrêter, réfléchir, partager, «prendre du temps», écouter, échanger... bon été à tous!!!

Chantal Romy

### Des pas dans le sable

*Une nuit, je fis un rêve:  
Je marchais sur la plage avec mon Seigneur.  
Sur le ciel noir, des épisodes de ma vie furent projetés,  
Comme sur un immense écran.  
Et sur le sable, je voyais à chaque fois deux traces de pas:  
Les miens, et ceux de mon Seigneur.  
Après la dernière scène de ma vie, je me retournai.  
Je fus surpris de voir par endroits  
Les traces d'une seule personne.  
Je me rendis compte  
Que je traversais alors les moments les plus difficiles  
Et les plus tristes de ma vie.*

*Inquiète je demandai au Seigneur:  
«Le jour où j'ai décidé de te suivre  
Tu m'as dit que tu marcherais toujours avec moi.  
Mais je découvre maintenant  
Qu'aux pires moments de ma vie  
Il n'y a les empreintes que d'une seule personne.  
Pourquoi m'as-tu abandonnée  
Lorsque j'avais le plus besoin de toi?»  
Il me répondit:  
«Mon enfant chérie, je t'aime  
Et je ne t'abandonnerai jamais, jamais,  
Surtout pas lorsque tu passes par l'épreuve.  
Là où une seule personne a marqué le sable de ses pas,  
C'était moi qui te portais.»*



### Centre Médico-Social

**J'accompagne un proche malade, handicapé, âgé.**

**Comment faire face?  
Besoin de partage, de soutien.**

Alors, **joignez-vous** au groupe qui se rencontre chaque mois depuis

février 1996 autour des questions que pose quotidiennement un tel accompagnement.

Vous y trouverez **un climat d'écoute, de respect et de confiance** et aurez aussi l'occasion d'être informé par des spécialistes sur la maladie d'Alzheimer, la sclérose en plaques, le processus de deuil et tout autre sujet qui pourrait vous intéresser.

**Lieu** CMS (bâtiment administratif),  
Route de Lausanne 16,  
1052 Le Mont.

**Dates** 6 septembre, 4 octobre,  
1<sup>er</sup> novembre et 6 décembre 2001.  
10 janvier, 7 février, 7 mars,  
11 avril, 9 mai et 6 juin 2002.

**Horaire** de 19h00 à 21h00

**Pour tout renseignement et inscription**, s'adresser à Marie-Jo Magnin, tél. 652 22 11.



## Direction des Ecoles

Nous informons la population du Mont que le secrétariat sera fermé:

- Du lundi 23 juillet 2001 au vendredi 10 août 2001.

Bonnes vacances à tous.

## Nos Jubilaires

### Noces d'or

C'est le mardi 8 mai, en fin de journée, que MM. Charles Bratschi, municipal, et C. Frioud, secrétaire, se sont rendus au domicile de **M. et M<sup>me</sup> Jean-Daniel et Sheila PASCHE**, afin de leur présenter les vœux et félicitations des Autorités à l'occasion de leur **50<sup>e</sup> anniversaire de mariage**, et ce en compagnie également de leur fille Thérèse et de leur fils Olivier, tous deux domiciliés à proximité.

### CMS - Bulletin d'inscription pour «J'accompagne un proche malade, handicapé, âgé»

Nom : .....  
Prénom : .....  
Rue : .....  
Localité : .....

Veillez retourner votre bulletin à:  
**Marie-Jo MAGNIN**, Responsable du Centre Médico-Social  
Route de Lausanne 16, 1052 Le Mont-sur-Lausanne



M. et M<sup>me</sup> Jean-Daniel et Sheila Pasche

Photo de famille

Jean-Daniel Pasche et Sheila Scott ont donc **célébré leur mariage le 14 avril 1951** et se sont établis au Mont, cette même année, dans le secteur des Martines; depuis lors, soit dès 1979, ils se rapprochent du Petit-Mont et optent pour le chemin de la Valleyre.

Après divers stages à l'étranger, Sheila Scott, au bénéfice d'une formation de secrétaire, est active auprès d'une grande entreprise installée sur les bords du Léman, à Vevey. Pour sa part, Jean-Daniel Pasche accomplit pratiquement toute sa carrière professionnelle auprès des Transports publics de la région lausannoise, dès 1949, d'abord au Service technique, puis comme Chef d'exploitation, et ce jusqu'en 1984.

Durant ces années, Jean-Daniel Pasche n'est pas demeuré inactif dans la commune, bien au contraire. Il siège au Conseil communal de 1958 à 1985 et en assume le secrétariat durant deux législatures. Il préside également aux destinées de la Société de Développement.

A la retraite depuis quelques années déjà, J.-D. et S. Pasche apprécient de pouvoir s'adonner à la marche, tout en assumant l'entretien de leur propriété, entourés qu'ils sont, avec bonheur, de leurs enfants et de leurs 7 petits-enfants. Nous les remercions sincèrement de leur chaleureux accueil et leur

réitérons nos félicitations et nos vœux les meilleurs pour de prochaines et agréables années en notre village.

C. Frioud

## Noces d'or

Sympathique réception également le 18 juin dernier, offerte à M. Raymond Annen, municipal, accompagné du secrétaire, tous deux chargés de l'agréable mission de présenter les vœux et félicitations des Autorités à l'occasion du **50<sup>e</sup> anniversaire de mariage de M. et M<sup>me</sup> Marcel et Françoise JUNOD.**

Leur mariage fut célébré à Bogota, capitale de la Colombie, le 20 avril 1951, après que Françoise Brun ait quitté Le Mont pour rejoindre, en bateau, Marcel Junod, engagé pour Nestlé en Colombie, où est né leur fils Michel, en 1955.

En 1956, le couple est transféré à Lima, au Pérou, où il demeurera 6 ans et où naîtra leur fille Dominique, en 1957. De retour en Suisse, dès 1962, Marcel et Françoise s'installent à La Tour-de-Peilz, puis construisent leur villa au Mont, où ils résident depuis 1973.



M. et M<sup>me</sup> Marcel et Françoise Junod

Photo de famille

C'est là que, retraité depuis quelques 15 ans, Marcel Junod laisse s'égrener les jours, paisiblement, sans toutefois négliger son jardin et ses fleurs, et en participant régulièrement à diverses activités culturelles et associatives. Le couple est entouré de l'affection de 4 petits-enfants.

Nous tenons à réitérer nos félicitations à M. et M<sup>me</sup> Junod en leur souhaitant de partager encore de nombreuses et agréables années en leur demeure des Martines.

C. Frioud

## A savoir



### La Croisée

**Samedi 25 août à Morrens:  
Les Indiens sont de passage !**

Les scouts de Cugy, Le Mont, Morrens et environs vous invitent à vivre un après-midi au cœur d'un village indien. De nombreuses activités vous seront proposées: tir à l'arc, sculpture d'un totem, initiation à l'apiculture, peinture ainsi que tout ce qui compose le quotidien d'une tribu d'Indiens d'Amérique. Les plus téméraires auront même l'occasion de vivre une veillée rythmée de chants et de jeux et de passer la nuit dans le campement.

A tous ceux qui veulent faire connaissance avec le scoutisme d'aujourd'hui ou tout simplement vivre un moment rempli d'action et de découvertes, rejoignez-nous dès 13h00 devant la salle communale de Morrens !

## Le conseil du vétérinaire

Tous les animaux sont plus particulièrement vulnérables aux maladies infectieuses à certains stades de leur vie. Les nouveau-nés bénéficient d'une protection conférée par le lait maternel. Toutefois, cette immunité maternelle décline et ils doivent attendre que leur propre système immunitaire se développe. Durant cette phase, le risque pour qu'une infection se développe est élevé. De plus, le stress, les facteurs sociaux et ambiants jouent un rôle dans la sensibilité aux maladies. Au cours de la première année de vie, de nombreux éléments stressants sont à même de compromettre les performances du système immunitaire, tels que le sevrage, la croissance, le fait de quitter l'éleveur

pour un nouveau propriétaire, les changements de nourriture, les déplacements, les visites chez le vétérinaire, etc. Un apport nutritionnel complémentaire en antioxydants (vit. E, taurine) à partir du sevrage va renforcer la réponse immunitaire de l'animal. Ainsi, lors d'une vaccination, par exemple, le taux d'anticorps sera plus haut plus rapidement, conférant une meilleure protection contre les maladies infectieuses. Ceci est particulièrement utile pour certaines races de grands chiens, dont le Rottweiler, le Golden retriever ou le Saint-Bernard, qui ne répondent que médiocrement à une vaccination. Mais cet apport en antioxydants ne peut être que bénéfique pour n'importe quel chiot ou chaton apparemment en bonne santé.

Dr L. Walter

## De nos lecteurs

### Un petit tour à la Fête de Mai

C'est sous un soleil radieux que s'est déroulée le **12 mai**, la traditionnelle Fête de Mai au Petit-Mont.

Une fois encore, nos porte monnaie se sont allégés grâce aux nombreux stands présents, foire aux jouets et aux livres, brocantes, fruits et légumes, saucisses ou encore pâtisseries de toutes sortes. Et pour les retardataires qui n'avaient pas acheté un cadeau à l'occasion de la Fête des Mères (le lendemain), il y avait suffisamment de stands pour trouver son bonheur ou plutôt celui de votre chère Mômman. Notamment de la poterie et des décorations en tous genres.

Les animations n'étaient pas laissées en terre pour cette édition 2001, avec l'Union Instrumentale et ses concerts apéro, les tirs à air comprimé, les maquillages et autres manèges de poneys. Un des grands événements de la journée était bien sûr le show breakdance du groupe « Scrambling Feet ». Prestation qui a connu quelques problèmes techniques. Disons simplement



Stands à la Fête de Mai

Photo: C. Froid

que la sonorisation a rendu l'âme. Pour nous consoler, le groupe a tout de même effectué sa représentation, qui était, on peut le dire, spectaculaire. Le public a lui aussi dû apporter sa petite contribution en tapant des mains, ce qui faisait office de musique, tout cela dans la joie et la bonne humeur bien évidemment. Malgré cet ennui technique, les spectateurs sont repartis heureux. On notera au passage que les stands étaient les bienvenus vu la chaleur pesante en ce samedi.

Un grand bravo à la Société de Développement pour l'organisation de cette foire. Après une pareille journée, on ne peut que se réjouir pour l'édition 2002 de la désormais célèbre Fête de Mai.

Jonathan Belet

### Journée des aînés

Cette sortie a été une réussite totale, aussi bien par la participation des Montaines et des Montains que par la présence de nos Autorités. Il faut dire que la journée fut gratifiée d'un temps magnifique et que tout le monde était content. La parfaite organisation du Secrétaire municipal. De l'accueil à bord du bateau, du bon repas qui y fut servi, de la musique du duo de charme, ont contribué à ce que tout soit réuni pour en faire un jour inoubliable.

Au nom de tous les participants, je vous adresse, M. le Syndic et MM. les

Municipaux, tous mes remerciements et mes cordiales salutations.

En rédigeant ces quelques lignes mon esprit fut parcouru par une drôle d'impression. En effet si les résultats des votations du 10 juin avaient été différents et que le bon peuple vaudois avait accepté la proposition d'un taux d'impôt unique de 92 %, et bien, cette sortie payée par notre Commune eut été la dernière. Car je vois mal le Conseil d'Etat ou le Grand Conseil accepter de financer cette journée aux frais de la Commune. Ouf! Nous l'avons échappé belle.

Dans le cadre d'Expo 02 peut-on éventuellement envisager d'organiser cette journée sur le Lac de Neuchâtel?

Dupuis René



### FC Le Mont Juniors

**J'habite Le Mont,  
je suis fou de foot,  
je défends les couleurs du Mont**

Inscris-toi en retournant le coupon ci-dessous et reçois par un coup de fil ou par courrier le jour et l'heure de ton premier entraînement.

#### FC Le Mont Juniors

Nom : .....

Prénom : .....

Rue : .....

Localité : .....

Tél. prof./privé : .....

Date de naissance : .....

Sign. parent : .....

A retourner à:  
**V. Borin,  
ch. du Saux 49, 1052 Le Mont**



Fête de Mai - Show breakdance du groupe «Scrambling Feet»

Photo: C. Froid

**Présentation de toutes nos équipes pour la saison prochaine qui débutera après les vacances scolaires.**

**Une Juniors A**, joueurs nés en 82, 83, 84, deux entraînements par semaine. Matchs samedi après-midi.

**Une Juniors B**, joueurs nés en 85, 86, deux entraînements par semaine. Matchs samedi après-midi.

**Une Juniors C**, joueurs nés en 87, 88, deux entraînements par semaine. Matchs samedi après-midi.

**Deux Juniors D**, joueurs nés en 89, 90, deux entraînements par semaine. Matchs le samedi matin.

**Deux Juniors E**, joueurs nés en 90, 92, un entraînement par semaine. Matchs le samedi matin.

**Deux Juniors F**, joueurs nés en 93, 94, un entraînement par semaine. Matchs le samedi matin.

**Ecole de foot**, dès 6 ans révolus tous les mercredis après-midi à 16h00.

*Le Comité juniors*

## FC Le Mont - 1<sup>re</sup>

**Matchs d'entraînement de la 1<sup>re</sup> équipe pour le premier tour de la saison 2001-2002**

Ils ont tous lieu au Châtaignier, sauf les matchs de Coupe vaudoise et la reprise du championnat qui restent à définir.

- Samedi 28 juillet à 16h30:  
Le Mont - La Tour
- Mardi 31 juillet à 19h00:  
Le Mont - La Sallaz
- Samedi 4 août à 17h00:  
Le Mont - Cheseaux
- Mardi 7 août: **Coupe vaudoise**
- Jeudi 9 août 19h00:  
Le Mont - Crissier
- Mercredi 15 août à 19h00:  
Le Mont - Bussigny
- Mardi 21 août: **Coupe vaudoise**
- Dimanche 26 août:  
**Reprise du championnat**

Au plaisir de vous rencontrer aux bords des terrains pour cette saison qui s'annonce très passionnante.

*Le Comité*

## Union instrumentale

Considérant que notre journée « choucroute », instaurée en automne 1999, fait déjà partie des traditions dans l'activité de la société et l'animation de notre village, le Comité a donc décidé de réitérer cette rencontre fort conviviale et vous invite d'ores et déjà à réserver votre dimanche 7 octobre 2001 et à nous rejoindre sous la Cantine du Châtaignier.

Au programme, concert-apéritif dès 10h30, puis choucroute garnie à volonté dès 12 heures environ, assortie d'un tarif préférentiel pour les juniors et la gratuité pour les enfants jusqu'à 12 ans.



*Echo des Bois*

Photo: Jacques Buechli

Au plaisir de cette prochaine rencontre, nous vous proposons de vous inscrire, au moyen du bulletin ci-dessous.

### Echo des Bois

Chers amis du chant,

La belle période des vacances est arrivée. Nous avons couronné notre saison animée, avec une magnifique soirée chantante chez Josiane et Gérard Ramel, au chemin de la Millière 9, pour célébrer la fête locale de la musique et pour le plaisir de nous retrouver. Un grand merci à nos deux infatigables amis d'avoir partagé leur merveilleux jardin avec nous. Sous la direction avisée de Louis-Nicolas Morel, nous avons eu la plaisir de chanter un bel extrait de notre répertoire varié. Même les grenouilles du biotope se sont tues pour nous écouter...! Quelques voisins et amis se sont joints à nous et nous les remercions de leur soutien amical et sympathique.

Un nouveau rendez-vous du chœur est tout proche. Le samedi 4 août, Josette et Raymond Corbaz nous invitent à une



*Echo des Bois*

Photo: Jacques Buechli

fameuse soupe aux pois. Nous nous réjouissons de ce festin et de la joie de passer quelques instants plein du bonheur d'un revoir.

Nous vous rappelons la reprise des répétitions le jeudi 23 août à 20h15 l'Aula du collège du Mottier B. De nouveaux membres seraient les bienvenus pour nous accompagner dans la gaîté et le plaisir du chant.

Que vive l'Echo des Bois!

*J. Buechli*

### Inscription à la choucroute de l'Union Instrumentale

Je soussigné inscris ..... pers.  
au repas et thé dansant du  
dimanche 7 octobre 2001

Nom: .....

Prénom: .....

Rue: .....

Localité: .....

Date: .....

Signature: .....

A retourner dans les meilleurs délais à: **Union Instrumentale, cp 483, 1052 Le Mont**

## Prochain journal

### Parution

Fin septembre 2001.

### Réception des articles

Jusqu'au 10 du mois de parution.  
**Merci de respecter le délai.**

### Rédaction

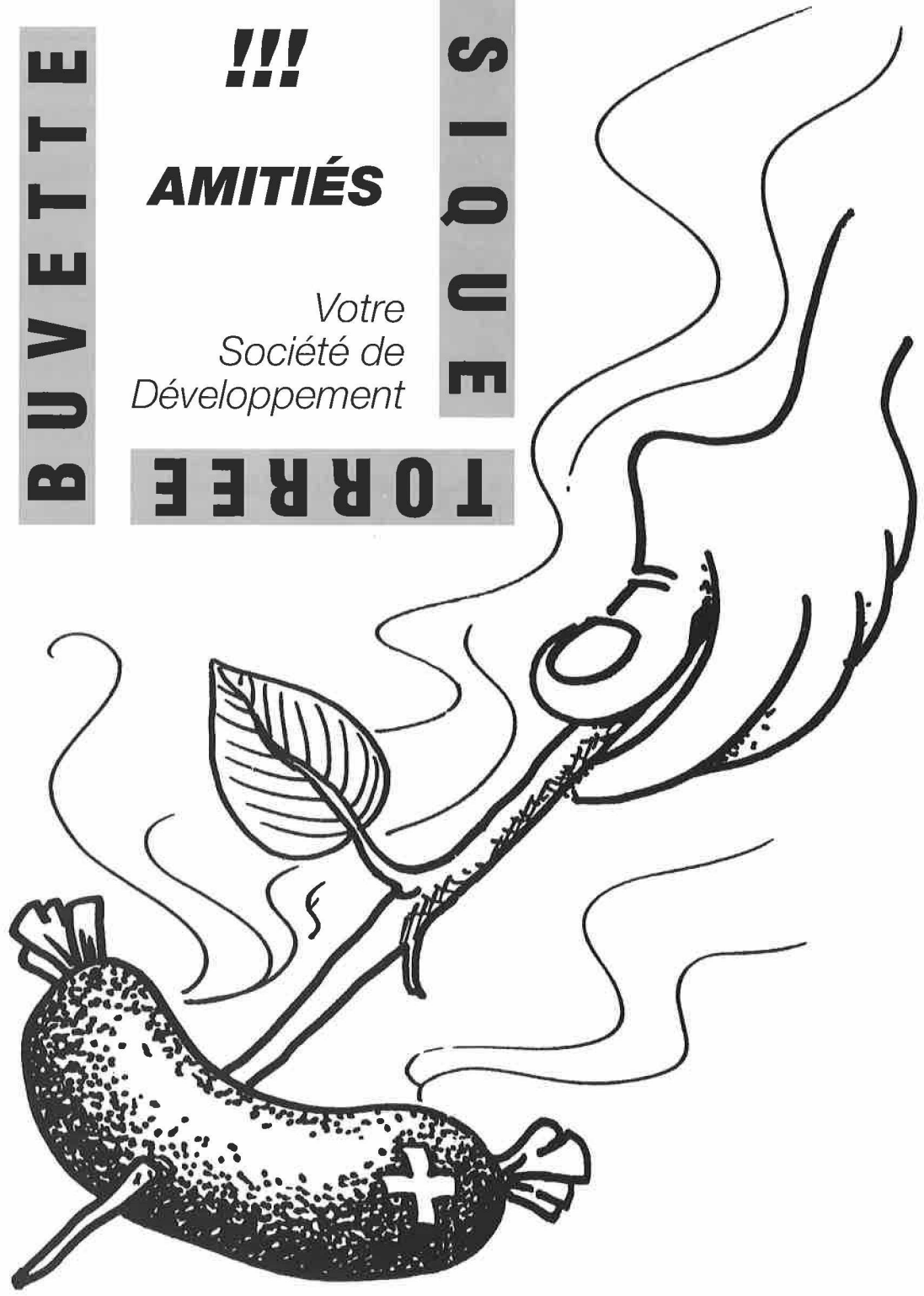
**Grefte municipal**  
Route de Lausanne 16  
1052 Le Mont-sur-Lausanne  
Tél. (021) 652 01 50  
Fax (021) 653 64 29

★ TORRÉE DU 2 AOÛT 2001 ★

# TORRÉE DU 2 AOÛT 2001

• Dès 19h30, dans la braise du feu du 1<sup>er</sup> août, seront

cuits les délicieux saucissons vaudois, accompagnés de salades variées.



**B U V E T T E**

**ENEZ  
NOMBREUX**

**!!!**

**AMITIÉS**

*Votre  
Société de  
Développement*

**T O R R E E**

**M U S I Q U E**

cuits les délicieux saucissons vaudois, accompagnés de salades variées.

★ TORRÉE DU 2 AOÛT 2001 ★

TORRÉE DU 2 AOÛT 2001

• Dès 19h30, dans la braise du feu du 1<sup>er</sup> août, seront

INVITATION:

# FÊTE NATIONALE

La Municipalité du Mont et la Société de Développement  
VOUS ATTENDENT POUR CÉLÉBRER **LE 1<sup>ER</sup> AOÛT 2001**

## Programme

20h15 **SONNERIE DES CLOCHES:**  
*Rassemblement sur la place de l'église*

20h30 **CORTÈGE AUX FLAMBEAUX** et en  
*musique pour rejoindre la place du*  
*Châtaignier*

### **COMPOSITION DU CORTÈGE:**

1. Union Instrumentale
2. Police – Bannière communale
3. Autorités
4. Population – Enfants avec flambeaux

### **PARCOURS:**

- Allée de l'Eglise
- Chemin des Neuf-Fontaines
- Chemin du Châtaignier
- Place du Châtaignier

21h00 **CÉRÉMONIE OFFICIELLE:**

1. Union Instrumentale
2. **Allocution officielle par**  
**M. Daniel GROSCLAUDE**  
*Syndic de la Commune du Mont*
3. Message de l'Eglise
4. Cantique suisse chanté par  
*l'Assemblée*

# FEU TRADITIONNEL

## CONCERT DE L'UNION INSTRUMENTALE

GYM. FOOT  
MUSIQUE  
BUVETTE

### **ORGANISATION:**

**Société de Développement**  
**FSG Le Mont**  
**FC Le Mont**

